

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ D'UNE PERSONNE MAJEURE

CARTE DÉLIVRÉE ENTRE 2004 ET 2013 ET LORSQUE PERSONNE MAJEURE : PROLONGATION DE 5 ANS DE LA DATE DE VALIDITÉ

Pièces à fournir :

CAS N°1 : CARTE D'IDENTITÉ VALIDE	CAS N°2 : CARTE PÉRIMÉE DEPUIS MOINS DE 5 ANS	CAS N°3 : CARTE PÉRIMÉE DEPUIS PLUS DE 5 ANS			
		Sans passeport	Avec passeport valide	Avec passeport périmé	Avec passeport plus ancien
<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne carte d'identité • 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes • Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone ou impôts) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne carte d'identité • 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes • Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone ou impôts) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne carte d'identité • 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes • Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone ou impôts) • Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport • 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes • Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone ou impôts) 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes • Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone ou impôts) • Tout type de passeport (détail sera vu en mairie) 	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) • Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française

En cas de perte ou de vol :

- 25€ de timbres fiscaux
- Déclaration de perte



Les actes de naissance sont demandés par la mairie
Durée de validité : 15 ans
Délais : 3 à 4 semaines

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ D'UNE PERSONNE MINEURE

Pièces à fournir :

CAS N°1 : CARTE D'IDENTITÉ VALIDE	CAS N°2 : CARTE PÉRIMÉE DEPUIS MOINS DE 5 ANS	CAS N°3 : CARTE PÉRIMÉE DEPUIS PLUS DE 5 ANS		
<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne carte d'identité • 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes • Pièce d'identité du parent qui dépose la demande • Justificatif de domicile parental de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone ou impôts) • Livret de famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne carte d'identité • 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes • Pièce d'identité du parent qui dépose la demande • Justificatif de domicile parental de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone ou impôts) • Livret de famille 	<p style="text-align: center;">Sans passeport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ancienne carte d'identité • 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes • Pièce d'identité du parent qui dépose la demande • Justificatif de domicile parental de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone ou impôts) • Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) • Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française • Livret de famille 	<p style="text-align: center;">Avec passeport valide</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ancienne carte d'identité • Tout type de passeport (détail sera vu en mairie) • 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes • Pièce d'identité du parent qui dépose la demande • Justificatif de domicile parental de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone ou impôts) • Livret de famille 	<p style="text-align: center;">Avec passeport périmé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ancienne carte d'identité • Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale) • Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française • 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes • Pièce d'identité du parent qui dépose la demande • Justificatif de domicile parental de moins de 3 mois (facture eau, électricité, téléphone ou impôts) • Tout type de passeport (détail sera vu en mairie) • Livret de famille
<p>En cas de perte ou de vol :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25€ de timbres fiscaux • Déclaration de perte 				
<div style="display: flex; align-items: center;">  <div> <p>Les actes de naissance sont demandés par la mairie</p> <p>Durée de validité : 10 ans</p> <p>Délais : 3 à 4 semaines</p> </div> </div>				